

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 7 juin 2024

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 7 juin 2024

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 21 juin 2024

POLITIQUE D04 MOYENS FINANCIERS

**Compte de gestion, compte administratif 2023 - budgets des établissements
et services publics sociaux
(Centre Maternel Porchefontaine (CMP), Maison de l'Enfance Yvelines (MEY))**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, et L.3312-2 à 7 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2019-CD-1-5732.1 en date 26 janvier 2018 relative à la modification du règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2022-CD-1-7293.1 du 16 décembre 2022 adoptant le budget primitif 2023 du Centre Maternel Porchefontaine et de la Maison de l'Enfance des Yvelines ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2023-CD-1-7455.1 du 30 juin 2023 adoptant le budget supplémentaire 2023 du Centre Maternel Porchefontaine et de la Maison de l'Enfance des Yvelines ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2023-CD-1-7688.1 du 17 novembre 2023 adoptant la décision modificative 2023 du Centre Maternel Porchefontaine et de la Maison de l'Enfance des Yvelines ;

Vu le compte de gestion 2023 du budget annexe Centre Maternel Porchefontaine et de la Maison de l'Enfance des Yvelines, présenté par Madame le Payeur Départemental ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Sa Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Dit que les comptes de gestion 2023 des budgets annexes du Centre Maternel Porchefontaine (CMP) et de la Maison de l'Enfance Yvelines (MEY), présentés par Madame le Payeur départemental, dont les écritures sont conformes à celles constatées au sein des comptes administratifs, sont approuvés.

Dit que les résultats du compte administratif 2023 des budgets annexes CMP et MEY sont arrêtés par section ainsi qu'il suit :

	Résultats MEY	Résultats CMP
Fonctionnement en € :		
Dépenses :		
Prévus :	8 822 992,00	2 629 326,00
Réalisées :	8 131 532,33	1 940 247,91
	<i>Dont dépenses rattachées :</i>	<i>45 228,37</i>
Recettes :		
Prévus :	8 822 992,00	2 629 326,00
Réalisées :	8 131 532,33	1 940 247,91
	<i>Dont recettes rattachées :</i>	<i>51 168,00</i>
Résultats d'exécution 2023 en fonctionnement :	0,00	0,00
Excédent de fonctionnement de 2022 reporté en 2023 :		
Résultats de l'exercice 2023 en fonctionnement :	0,00	0,00
Investissement en € :		
Dépenses :		
Prévus :	595 324,08	440 640,68
Réalisées :	72 401,91	7 026,98
Recettes :		
Prévus :	595 324,08	440 640,68
Réalisées :	78 746,91	40 995,26
	<i>Dont affectation du résultat:</i>	
Résultats d'exécution 2023 en investissement :	6 345,00	33 968,28
Solde d'exécution d'investissement de 2022 reporté en 2023 :	490 324,08	385 640,68
Résultats de l'exercice 2023 en investissement :	496 669,08	419 608,96
Résultat de l'exercice 2023 global en € :	496 669,08	419 608,96
Solde des restes à réaliser en investissement de l'exercice 2021 en € :	0,00	0,00
Résultats définitifs 2023 en € :	496 669,08	419 608,96

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 21 juin 2024

**Compte de gestion, compte administratif 2023 - budgets des établissements
et services publics sociaux
(Centre Maternel Porchefontaine (CMP), Maison de l'Enfance Yvelines (MEY))**

Délibération

Président de la séance : Pierre Fond

Secrétaire : Geoffroy Bax de Keating

Votent POUR (40) : Myriam Aourir, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Raphaël NIVOIT, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Est sorti (1) : Pierre Bédier.

Absent excusé : Olivier De la Faire.

Procurations : Catherine Arenou à Laurent Brosse, Arnaud Pericard à Gwendoline Desforges.

Date de mise en ligne : 24 juin 2024

Transmission préfecture le : 24 juin 2024

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20240621-lmc1149801-DE-1-1

Du : 24 juin 2024

Délibération exécutoire le : 24 juin 2024